

Réponses de Corinne Morel Darleux (FdG) en date du 30 avril 2014

Q1 Coopération UE - Israël

Mise en place de mesures excluant les colonies de toute relation entre l'UE et Israël

OUI

L'UE doit contraindre les entreprises à respecter le droit international, en particulier à ne pas commercer ou investir au profit des colonies illégales de l'Etat d'Israël dans les territoires palestiniens.

Les recommandations ne suffisent pas, il faut réglementer.

OUI à l'étiquetage

En France en particulier, le gouvernement encourage les procureurs à poursuivre les militants prônant le boycott, alors même que les produits des colonies ne sont pas étiquetés. Notre Parti estime que l'étiquetage est utile, mais que c'est le boycott global qui pourrait contraindre Israël à se conformer au droit international.

Q2

Clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël

OUI

Nous avons déjà suivi ces principes pendant la précédente mandature. L'UE doit faire respecter la clause de conditionnalité. Dans l'attente, toute relation avec l'Etat d'Israël doit être suspendue.

Q3

Veillerez-vous à ce que l'UE puisse mettre en œuvre et financer des projets dans le territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël.

OUI

Nous continuerons à soutenir les projets d'infrastructures financés par l'UE dans les territoires palestiniens, et exigerons d'Israël qu'il cesse les destructions. Mais la solution passe par la capacité du peuple palestinien à vivre dans un Etat souverain qui développe son économie et ses propres infrastructures bénéficiant à tous les citoyens, sans être sous perfusion de l'aide étrangère. Ce ne sera possible que lorsque Israël ne sera plus en situation

d'impunité, que ce soit au travers de l'arrêt du blocus de Gaza et de la colonisation, ou de la fin de l'apartheid en Israël même.

Q4

Exigerez-vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?

OUI

Nous continuerons à exiger la levée du blocus inacceptable de la bande de Gaza et demanderons une enquête de la Cour pénale Internationale pour sanctionner le gouvernement israélien, responsable de cette situation inhumaine. Nous rappelons également que le gouvernement égyptien a sa part de responsabilité dans la situation des Gazaouis, en empêchant les échanges et le passage des personnes par sa frontière commune avec la bande de Gaza. Et de plus, si la création d'un Etat palestinien doit voir le jour, l'une des conditions sine qua non de sa viabilité sera la liberté de circulation de Gaza à la Cisjordanie.